

# Les visites énergétiques et conseils avant de construire



Vous envisagez de faire des **travaux dans une maison existante** ou vous souhaitez **construire une maison individuelle** - vous-même, avec l'aide d'un promoteur constructeur ou d'un architecte - et vous possédez déjà un plan de construction ?

Profitez de cette occasion pour faire un **bilan énergétique** et étudier la possibilité de **réduire vos factures d'énergie**.

L'ADEME et la Région Alsace peuvent vous orienter vers des **conseillers indépendants** afin de mener à bien les réflexions et décisions nécessaires à votre projet.

## Pour qui ?

- Tout particulier, résidant en Alsace, propriétaire ou copropriétaire d'une maison individuelle ou d'un petit immeuble (moins de 6 logements) ou sur le point de l'être.

## Pour quoi ?

- Pour vous aider à faire les bons choix énergétiques,
- Pour hiérarchiser les travaux en fonction de votre budget et de vos objectifs en terme de coût de fonctionnement annuel,
- Pour ouvrir un dialogue de confiance avec les différents interlocuteurs avec qui vous serez en contact.

Aspects étudiés :

- les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, en particulier ceux permettant d'utiliser les énergies renouvelables,
- les choix d'isolation des parois (combles, des murs...) et des ouvrants,
- la réglementation thermique,
- le choix des énergies,
- le système de ventilation nécessaire,
- l'optimisation des contrats auprès des fournisseurs d'énergie,
- les consommations spécifiques d'électricité (veilles d'appareils électroménager, froid, éclairage...),  
...et toutes les solutions permettant de réduire vos consommations.

## Combien ?

- Il vous coûtera **70 €** pour faire faire une visite énergétique ou bénéficier de conseils avant de construire. Le coût global d'une telle visite est de 350 €, **les 280 € restant étant pris en charge par l'ADEME et la Région Alsace**, sous forme de subvention et directement déduits de la facture du conseiller.
- Dans le cas d'installation complexe ou de frais de déplacements élevés, il vous appartiendra de **négoier à l'avance**, avec le conseiller concerné, le coût de la visite.

## Comment ?

Pour l'existant → **la visite énergétique**

Pour les projets neufs → **le conseil avant de construire**

- Sur votre demande, un **technicien** familiarisé avec les problèmes énergétiques examinera votre projet ou votre logement et son installation de chauffage. Il passera en revue les différents problèmes qu'il aura décelés et vous indiquera les **solutions envisageables**. Vous pourrez discuter avec lui des avantages de telle ou telle solution et l'interroger sur le fonctionnement de votre installation. À l'issue de cette visite le technicien vous remettra le double d'un bordereau où sera consigné l'essentiel des remarques et observations. À tout moment, vous pourrez ainsi consulter ce document et vous référer aux solutions prescrites.
- Pour plus d'informations, contactez un Espace Info Énergie qui répondra à vos questions et, le cas échéant, vous communiquera les coordonnées d'un conseiller qui effectuera une **visite énergétique** ou vous proposera un **conseil avant de construire**.


**CONTACT** **Coordonnées de votre Espace Info Énergie disponibles au 0 810 060 050 (tarif local)**

*L'ADEME et la Région Alsace, attentives à vos attentes et souhaits, vous sont reconnaissantes de leur faire part de vos remarques et suggestions concernant cette visite énergétique ou ces conseils avant de construire.*

### BON À SAVOIR

Il est à noter qu'à l'encontre du diagnostic thermique (plus précis, mais aussi plus cher), il ne vous sera donné que **des indications de prix** et/ou de temps de retour pour les travaux envisagés. Néanmoins, ces indications sont suffisantes pour vous permettre de faire vos choix en toute connaissance de cause.

D'autres aides complémentaires existent pour les projets individuels ou collectifs, publics ou privés (communes, associations, habitat collectif), d'installation d'un équipement utilisant les **énergies renouvelables**.

Demandez les fiches correspondantes au

 **N° Vert 0800 60 60 44**

(appel gratuit) ou consultez-les sur le site **www.energivie.fr**.

